



**RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES
AVIS PUBLICS MUNICIPAUX**

AVIS DE MOTION : 9 avril 2018
PREMEIR PROJET DE RÈGLEMENT : 9 avril 2018
ADOPTION : 7 mai 2018

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION**

Règlement numéro 05-18

RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le projet de loi 122 *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter un règlement pour choisir les modalités de publication de leurs avis publics;

ATTENDU QUE le conseil désire se prévaloir des dispositions de la loi et modifier les modalités de publication des avis publics municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement fut adopté lors de la séance du 9 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Dion, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité que le conseil décrète par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

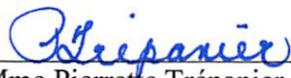
Tous les avis publics de la municipalité de Laurier-Station sont publiés seulement sur le site internet de la Municipalité, notamment et de façon non limitative, les avis suivants :

- Adoption de règlements (incluant les règlements d'emprunt et d'urbanisme)
- Appel d'offres publics
- Calendrier des séances
- Date d'adoption du budget
- Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur
- Dépôt du rôle d'évaluation
- Dépôt du rôle de perception
- Élection (avis d'élection, commission de révision, avis de scrutin, résultat de l'élection).

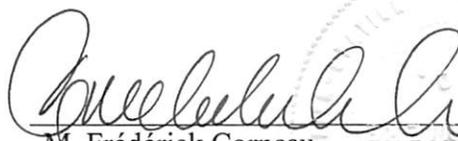
ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Laurier-Station,
M.R.C. de Lotbinière, ce 7 mai 2018



Mme Pierrette Trépanier
Maire



M. Frédérick Corneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

